

---

**Présidence : Pologne****1402<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : jeudi 15 décembre 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures  
Suspension : 13 h 10  
Reprise : 15 h 05  
Suspension : 17 h 50  
Reprise : 8 h 40 (vendredi 16 décembre 2022)  
Clôture : 9 h 15

2. Président : Ambassadeur A. Hałaciński

Président, Fédération de Russie (PC.DEL/1833/22 OSCE+)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE  
RUSSIE CONTRE L'UKRAINE**

Président (CIO.GAL/73/22 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/1872/22), République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1856/22), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1830/22), Canada (PC.DEL/1889/22), Suisse (PC.DEL/1859/22 OSCE+), Türkiye (PC.DEL/1875/22 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/1894/22 OSCE+), Royaume-Uni (PC.DEL/1836/22 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : EXPOSÉ DES PRÉSIDENTS DES TROIS COMITÉS :  
COMITÉ DE SÉCURITÉ, COMITÉ ÉCONOMIQUE  
ET ENVIRONNEMENTAL ET COMITÉ SUR LA  
DIMENSION HUMAINE

Président, Président du Comité de sécurité (PC.DEL/1890/22 OSCE+),  
Président du Comité économique et environnemental, Président du Comité sur  
la dimension humaine (PC.DEL/1850/22), République tchèque-Union  
européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et  
l'Ukraine, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays  
candidats potentiels ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association  
européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ;  
ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration)  
(PC.DEL/1854/22), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1831/22), Fédération de  
Russie (PC.DEL/1835/22 OSCE+), Royaume-Uni, Suisse (PC.DEL/1863/22  
OSCE+), Ukraine, Türkiye (PC.DEL/1873/22 OSCE+), Géorgie  
(PC.DEL/1896/22 OSCE+), Arménie (PC.DEL/1879/22), Azerbaïdjan  
(PC.DEL/1865/22 OSCE+), Kazakhstan (PC.DEL/1832/22 OSCE+),  
Turkménistan

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE SPÉCIALE  
DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE POUR  
LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Président, Représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE pour la  
lutte contre la corruption (CIO.GAL/72/22 OSCE+), États-Unis d'Amérique  
(PC.DEL/1839/22), République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la  
Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ;  
la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays candidats potentiels ; l'Islande, le  
Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de  
libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que  
l'Andorre, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1855/22), Fédération de  
Russie (PC.DEL/1844/22 OSCE+), Royaume-Uni, Türkiye (PC.DEL/1876/22  
OSCE+), Arménie (PC.DEL/1880/22), Azerbaïdjan (PC.DEL/1866/22  
OSCE+), Géorgie (PC.DEL/1895/22 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT  
DU BUREAU DU PROGRAMME DE L'OSCE À  
DOUCHANBÉ

Président

**Décision** : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1456 (PC.DEC/1456)  
sur la prorogation du mandat du Bureau du programme de l'OSCE à  
Douchanbé ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Provocations dangereuses auxquelles le régime de Kiev se livre avec le soutien de l'alliance occidentale d'États participants de l'OSCE et crimes*

*qu'il continue de commettre contre la population civile* : Fédération de Russie (PC.DEL/1834/22/Corr.1)

- b) *Agression de l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh et l'Arménie avec la participation directe de la Turquie et de combattants terroristes étrangers* : Arménie (PC.DEL/1870/22)
- c) *Non-mise en œuvre persistante par l'Arménie de ses obligations au titre des accords trilatéraux, y compris sa participation à des activités économiques et autres activités illicites sur le territoire de l'Azerbaïdjan et dommages environnementaux qu'elles provoquent* : Azerbaïdjan (PC.DEL/1867/22), Türkiye (PC.DEL/1877/22 OSCE+)
- d) *Journée internationale des droits de l'homme célébrée le 10 décembre 2022* : République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1857/22), Canada (PC.DEL/1888/22 OSCE+), Royaume-Uni (PC.DEL/1837/22 OSCE+), Türkiye, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1838/22), Slovaquie (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de la Croatie, de Chypre, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de l'Islande, de l'Irlande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de Monaco, du Monténégro, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de l'Ukraine) (PC.DEL/1864/22 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/1842/22), Ukraine
- e) *Situation actuelle en matière de sécurité au Kosovo-Metohija* : Serbie (PC.DEL/1897/22 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/1841/22 OSCE+)
- f) *Développements récents dans le nord du Kosovo* : République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro, et la Türkiye, pays candidats, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1858/22), Royaume-Uni, Albanie (PC.DEL/1851/22 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1840/22), Suisse (PC.DEL/1860/22 OSCE+), Türkiye (PC.DEL/1874/22 OSCE+), Canada (PC.DEL/1885/22 OSCE+), Monténégro (PC.DEL/1848/22 OSCE+), Chypre, Serbie, Secrétaire générale, Président
- g) *Développements concernant le corridor de Latchine et préoccupations humanitaires* : République tchèque-Union européenne, France (PC.DEL/1846/22 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1862/22 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1845/22), Canada, Azerbaïdjan (PC.DEL/1869/22 OSCE+)

- h) *Situation tendue dans le corridor de Latchine* : Fédération de Russie (PC.DEL/1843/22 Restr.), Azerbaïdjan (PC.DEL/1869/22 OSCE+), Arménie, Président

Motion d'ordre : Arménie

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

*Informations du Président concernant l'équipe d'évaluation des besoins de l'OSCE* : Président (CIO.GAL/74/22 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/1868/22), Arménie, République tchèque-Union européenne, France (PC.DEL/1847/22 OSCE+), Norvège, Suisse (PC.DEL/1861/22 OSCE+), Suède, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1849/22), Royaume-Uni, Türkiye (PC.DEL/1878/22 OSCE+), Canada (PC.DEL/1891/22 OSCE+)

Point 7 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

- a) *Participation de la Secrétaire générale à la conférence « Solidaires du peuple ukrainien » tenue à Paris le 13 décembre 2022* : Secrétaire générale
- b) *Allocution prononcée par la Secrétaire générale devant les suppléants du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe réuni à Strasbourg (France) le 14 décembre 2022* : Secrétaire générale
- c) *Maintien en détention d'un certain nombre de membres nationaux de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine dans les territoires ukrainiens temporairement occupés* : Secrétaire générale
- d) *Absence de consensus sur l'adoption du Budget unifié de 2022* : Secrétaire générale

Point 8 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Adieux au Représentant permanent du Portugal auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur J. Lobo de Mesquita* : Président, Portugal
- b) *Élections législatives en Estonie prévues le 5 mars 2023* : Estonie
- c) *Élections à venir en République fédérale d'Allemagne* : Allemagne
- d) *Conférence « Solidaires du peuple ukrainien » tenue à Paris le 13 décembre 2022* : France (PC.DEL/1853/22 OSCE+)
- e) *Déclaration d'adieu de la Présidence polonaise de l'OSCE* : Président, Macédoine du Nord

4. Prochaine séance :

Jeudi 22 décembre 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/1456  
15 December 2022

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**1402<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1402 du CP, point 4 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1456**  
**PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DU PROGRAMME**  
**DE L'OSCE À DOUCHANBÉ**

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau du programme de l'OSCE à Douchanbé jusqu'au 31 décembre 2023.